

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

19x20

SERVICE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LE TITULAIRE

Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics expose :

En application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la maintenance des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux.

Cet accord cadre avec minimum et maximum donnera lieu à l'émission de bons de commandes, il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève au 31/12/2020 et pourra être reconduit 3 fois.

La Commission d'appel d'offres réunie en date du 13.01.2020, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir l'offre remise par l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant HT figurant au DQE	Seuil maximum annuel HT
SAS CMT SERVICES	84 989,00 €	130 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics,

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter les marchés avec l'entreprise :

- SAS CMT SERVICES

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 25

CONTRE : 2 – M. BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – COCH – JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA